

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 19 Décembre (19/12/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

29 – 19 décembre 2017

29. *Contrats de location des salles municipales*

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu la délibération n° du conseil municipal du 19 décembre 2017 portant approbation du catalogue des tarifs,

Considérant que la ville est propriétaire de lieux qui sont mis à la location d'associations ou de personnes privées, à savoir le Hall de Paris, la salle des fêtes « Espace Confluences », la cuisine et réfectoire (salle n°3) du centre culturel, le bar de l'uvarium et la salle de séminaire au Moulin de Moissac.

Considérant qu'il convient d'adopter les modèles de contrat qui seront dûment complétés à chaque occupation de lieu.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, les modèles de contrats de location du Hall de Paris, de la salle des fêtes « Espace Confluences », de la cuisine et réfectoire (salle n°3) du centre culturel, du bar de l'uvarium et de la salle de séminaire au Moulin de Moissac.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes des contrats de location du Hall de Paris, de la salle des fêtes « Espace Confluences », de la cuisine et réfectoire (salle n°3) du centre culturel, du bar de l'uvarium et de la salle de séminaire au Moulin de Moissac, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature lesdits contrats de location à chaque occupation de lieux précités.

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2017

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that appears to read 'Jean-Michel HENRYOT'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :